Envoyé en préfecture le 26/11/2025
Reçu en préfecture le 26/11/2025
Publié le
ID : 029-212900021-20251124-D2025050-DE

DEPARTEMENT DU FINISTERE

COMMUNE D'ARZANO

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 24 NOVEMBRE 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-quatre du mois de novembre, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie d'Arzano, en séance ordinaire, sous la présidence de Madame Anne BORRY, Maire d'Arzano.

Etaient présents : BORRY Anne, EVENNOU Jean-Luc, LE ROCH Marie-Françoise, GUÉGUIN Gisèle, HÉLOU Annie, VALÉGANT Jacques, LE GLEUT Jean-Paul, SYLVESTRE Jean-Yves, CORDROC'H Jacques, TANGUY Patrick, DE PENFENTENYO Aude, DE MOUCHERON Cosme
Excusés : LE HEN Gwénola ayant donné procuration à EVENNOU Jean-Luc
Absents : Jacques CORDROC'H

Nombre de conseillers en exercice	Nombre de conseillers présents	Nombre de votants
13	11	12

Secrétaire de séance : Gisèle GUÉGUIN

Date de convocation : 19/11/2025 **Date d'affichage** : 27/11/2025

Objet de la délibération : **Convention financière pour le versement des aides du Fonds Vert – Mesure PCAET**

Afin d'accompagner les intercommunalités ayant adopté un Plan Climat Air Energie Territorial, une nouvelle mesure du fonds vert a été mise en place cette année (loi de finances 2025) : mesures PCAET.

Cette mesure est dédiée au financement d'actions portées par les collectivités prévues dans les PCAET approuvés avant le 01 mars 2025. Les crédits ont été répartis par région puis par département et par intercommunalité dotées d'un PCAET au prorata du poids de la population.

La candidature déposée en juin 2025 pour le territoire de Quimperlé Communauté a fait l'objet d'un arrêté préfectoral d'attribution en date du 10 juillet 2025.

Pour la commune d'Arzano, le projet retenu concerne la rénovation d'un bâtiment public en centre-bourg à savoir l'épicerie pour un montant Fonds Vert de 30 000 €. La subvention sera versée à Quimperlé Communauté.

Afin de pouvoir reverser les fonds pour les actions réalisées par la commune, il convient de formaliser une convention financière.

ENTENDU l'exposé de Madame le maire,

Le conseil municipal, après avoir en avoir délibéré :

DECIDE d'approuver la convention financière pour le reversement des aides du fonds vert à la commune d'Arzano
AUTORISE Madame le Maire à signer tous les documents nécessaires

Vote : 11 voix pour, 1 abstention

MAIRIE D'ARZANO (Finistère)

Pour extrait certifié conforme,
Anne BORRY,
Maire d'Arzano